

[Assurance des particuliers](#) / [Assurance des bateaux de plaisance](#)

Votre embarcation



Pour bien des gens le voilier ou le bateau de croisière joue un rôle important dans leur style de vie. Comme pour les autres assurances, vous devez voir à ce que votre assureur vous offre le meilleur produit possible pour votre embarcation personnelle.

De nombreux assureurs peuvent offrir un certain genre d'assurance à bas prix. Toutefois, les différences de couverture sont énormes entre les diverses polices.

Par exemple :

- Les services et le remorquage en situation d'urgence sont couverts, jusqu'à concurrence de 1 000 \$, sans franchise.
- La garantie en cas de glace ou de gel.
- La garantie des remorques, jusqu'à concurrence de 3 500 \$, sous réserve d'une franchise de 250 \$.
- La couverture des bris mécaniques ou des réparations fautives.
- Les voiliers - Nous remplacerons toutes les voiles qui ont moins de trois ans par des neuves, y compris les spinnakers.
- L'utilisation d'autres embarcations - Nous vous couvrons pendant que vous conduisez une autre embarcation.
- Les bateaux auxiliaires sont couverts sans frais supplémentaires ni franchise.
- L'attirail de pêche est couvert, jusqu'à concurrence de 10 000 \$, sous réserve d'une franchise de 250 \$.
- Le déblai de l'épave, lorsque la loi vous y oblige.
- Le ski nautique - D'autres assureurs peuvent abaisser les montants de garantie ou exclure toute garantie lorsque l'embarcation est utilisée pour le ski nautique. Pas Chubb.
- L'équipement de bateau sur la terre ferme. Nous le couvrons à concurrence du plein montant de la garantie des dommages matériels du contrat d'assurance. La plupart des assureurs restreignent cette garantie.
- La responsabilité civile de l'équipage rémunéré à plein temps. Notre police couvre la responsabilité des membres de tout l'équipage y compris le capitaine.
- Une police d'assurance des embarcations de Chubb élimine toute conjecture reliée à l'assurance de votre embarcation. Son approche " tous risques " procure une garantie étendue qui comprend même les bris mécaniques. L'assurance assure aussi, en fonction du coût de remplacement, tous les gadgets et accessoires coûteux à bord. Si votre embarcation n'est plus disponible à la suite d'un sinistre couvert, Chubb paiera même pour la location d'une autre embarcation afin de que vous puissiez profiter de toute la saison.

Bien sûr, comme pour tous les produits de Chubb, nos clients en assurances des embarcations bénéficient d'un service de traitement des sinistres considéré par beaucoup de gens comme le meilleur dans l'industrie. Ainsi, si vous subissez un sinistre relié à votre embarcation, Chubb vous aidera pendant tout le processus de règlement, et ce, de façon rapide et équitable.

